

# COLLECTE DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX

- VILLE DE MERLIMONT -

Ramassage les mardis, tous les 15 jours  
du 15 avril au 25 novembre 2025

(voir le calendrier au dos)

Seuls les sacs biodégradables seront acceptés ainsi que les fagots avec un lien végétal. Ces sacs biodégradables libres d'achat sont disponibles dans les commerces spécialisés. Les conteneurs plastiques et les sacs réutilisables ne seront pas collectés.

Vous devez déposer vos sacs sur le trottoir le LUNDI SOIR.

En cas de non respect de cette consigne, vous risquez une amende de 150 €.

Une tolérance de dépôt le dimanche soir sera néanmoins accordée.

En cas de dépôt sauvage hors des emplacements autorisés, l'amende s'élève à 450 €.

Le règlement sanitaire du Pas-de-Calais interdit de brûler des végétaux ou tout autre déchet dans les jardins. Les émanations dégagent des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement. En cas de non respect de cette interdiction, vous risquez une amende de 450 €.

En dehors de cette période de collecte, vous devez déposer vos résidus végétaux en déchetterie ou dans des plates-formes prévues à cet effet :

## LES DÉCHETTERIES

- Rue verte (Zone des Pompiers)  
ETAPLES
- Zone d'Activités de la Vigogne  
BERCK-SUR-MER

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :  
du lundi au samedi - 8h30 - 12h / 13h30 - 18h

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :  
du lundi au samedi - 9h - 12h / 13h30 - 17h30

> Fermeture des sites le dimanche et les jours fériés.

## LES POINTS D'APPORT DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX

- Zone de la Judocienne  
SAINT JOSSE
- Rue Georges Besse  
LE TOUQUET
- Route de Waben  
VERTON

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :  
lundi, mercredi, vendredi et samedi - 9h - 12h / 14h - 18h

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :  
lundi, mercredi, vendredi et samedi - 9h - 12h / 13h - 17h

> Fermeture des sites en janvier, le dimanche et les jours fériés.



## Pensez au compost !

C'est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 !  
Composter est un geste simple, responsable, écologique et économique.

La CA2BM met GRATUITEMENT\* des composteurs à la disposition des habitants des 46 communes du territoire.



Deux volumes de composteurs sont disponibles (340 ou 600 litres)

Il est possible de les retirer soit à

- Ecuire, services déchets, 11 rue du Tortillard
- Cucq, service assainissement (ex-sivom) 1040, Avenue d'Étaples.

Pour tous renseignements complémentaires composer le 0 800 880 695 (appel gratuit) ou aller sur le site : [www.ca2bm.fr](http://www.ca2bm.fr)

\* Un seul composteur est remis gratuitement par foyer. Il est toutefois possible d'en acheter un autre : 10€ le 340 litres et 20€ le 600 litres.

# COLLECTE DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX

- VILLE DE MERLIMONT -

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	S 1
M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	M 2	J 2	D 2
J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3
V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	J 4	S 4	M 4
S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	V 5	D 5	M 5
D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	L 6	J 6
L 7	M 7	S 7	L 7	J 7	D 7	M 7	V 7
M 8	J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	S 8
M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	M 9	J 9	D 9
J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10
V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	S 11	M 11
S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	D 12	M 12
D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	L 13	J 13
L 14	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	M 14	V 14
M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	J 16	D 16
J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17
V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18	S 18	M 18
S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	V 19	D 19	M 19
D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	L 20	J 20
L 21	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	M 21	V 21
M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	M 23	J 23	D 23
J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24
V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25	S 25	M 25
S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	D 26	M 26
D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	L 27	J 27
L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	D 28	M 28	V 28
M 29	M 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29
M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	J 30	D 30
	S 31		J 31	D 31		V 31	

**Zone A:** académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
**Zone B:** académies de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg  
**Zone C:** académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

 Jours de collecte des résidus végétaux

